



Rapport de la Présidente

Commission permanente du
vendredi 11 octobre 2019

12^{ème} Commission

N° CP-2019-9-12-2

Service instructeur

DAJD - Service de la Commande Publique

Service consulté

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'UGAP ET LE DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN

Résumé : Le présent rapport a pour objet d'approuver et d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention de partenariat entre l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP) et le Département du Haut-Rhin.

Dans le cadre de sa politique d'achats, le Département du Haut-Rhin cherche à concilier la satisfaction de ses besoins avec l'optimisation des coûts et des procédures. A ce titre, le Département est amené chaque année, à recourir pour différents achats à l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP) comme un outil de sa stratégie en matière de commande publique. Ces achats concernent principalement du matériel informatique, des véhicules avec aménagements spécifiques ainsi que du mobilier standard pour les collègues et sont motivés soit :

- par l'urgence. L'UGAP offrant des prestations déjà mises en concurrence, les délais sont donc réduits et la charge de travail liée à la rédaction des cahiers des charges et au suivi des procédures de publicité et de mise en concurrence, est limitée pour les services acheteurs.
- par des tarifs avantageux s'agissant des volumes en jeu.

En 2016, le Département du Haut-Rhin avait rejoint d'autres structures alsaciennes, dont le Département du Bas-Rhin, en contractualisant tous avec l'UGAP.

Les engagements de chaque entité sont cumulés et permettent à tous les partenaires à la convention UGAP de bénéficier de conditions tarifaires plus avantageuses.

Cette dernière arrivant à échéance le 22 octobre 2019, le Département du Haut-Rhin souhaite réitérer sa volonté de regrouper ses besoins en termes d'achat avec des administrations publiques locales participant au Groupement Ouvert et Permanent (GOP) du territoire alsacien, afin de recourir à l'UGAP pour les univers suivants :

- Univers véhicules : 5 500 000 € HT
- Univers Informatique : 3 350 000 € HT
- Univers Mobilier et équipement général : 580 000 € HT.

Afin de matérialiser cette volonté, le Département du Haut-Rhin s'engage à conclure avec l'UGAP une convention dont la date de fin est fixée au 31 décembre 2023, les besoins de la Collectivité européenne d'Alsace étant substitués au 1er janvier 2021.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver la convention de partenariat avec l'Union des Groupements d'Achats Publics définissant les modalités de satisfaction des besoins en matière d'achats pour le Département du Haut-Rhin dans le cadre du Groupement Ouvert et Permanent, jointe en annexe au présent rapport,
- de m'autoriser à la signer.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT